



Concours du meilleur Kouign Amann amateur de Douarnenez

Edition 2026

Règlement du concours

Article 1 : objet du concours

L'association du Vritable Kouign Amann de Douarnenez organise le Concours du meilleur Kouign Amann amateur de Douarnenez en partenariat avec la Ville de Douarnenez et l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez, dans le but de promouvoir ce patrimoine culinaire local.

Article 2 : date et lieu du concours

Le concours comprend une seule épreuve, qui se déroule **le samedi 24 octobre 2026 dans le hall du Port musée, à Douarnenez.**

L'organisateur se réserve la possibilité d'adapter la date et/ou le lieu du concours si les circonstances l'exigent. Les candidats inscrits en seront informés dans les meilleurs délais

Article 3 : modalités d'inscription

3.1 Les candidats

Le concours est ouvert à toute personne physique **majeure ou mineure***.

Sont exclus de toute participation au présent concours et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement les membres désignés du jury.

Sont exclus de toute participation au présent concours et du bénéfice de toute dotation, les professionnels des métiers de la gastronomie, qu'ils soient encore en activité ou non.

Les personnes suivant une formation professionnelle dans l'un de ces domaines à la date du concours ne peuvent pas participer.

Il est possible de participer au concours plusieurs années de suite.

Le gagnant de l'édition 2026 ne pourra pas se présenter comme candidat à l'édition 2027 mais il sera invité à être membre du jury. Il pourra à nouveau se présenter comme candidat pour l'édition 2028.

**Toute participation d'une personne mineure est soumise à l'autorisation de son responsable légal.*

3.2 Nombre de candidats

Le nombre de participants est limité à 24.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de réception des dossiers complets, dans la limite des 24 places disponibles.

3.3 Inscriptions

Le droit d'inscription est gratuit.

3.4 Les bulletins d'inscription sont disponibles aux :

- **Format papier :**

Les bulletins d'inscription sont disponibles en format papier à l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez, à la mairie de Douarnenez et dans les boulangeries membres de l'association du véritable Kouign Amann de



Douarnenez. Une fois complétés, ils devront être remis en main propre à l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez (1 rue docteur Mével, 29100 Douarnenez ; ouvert du lundi au samedi ; 10h – 12h30 et 14h – 17h30).

- Format numérique :

Les bulletins d'inscription peuvent également être complétés directement en ligne sur le site de l'Office de Tourisme : www.douarnenez-tourisme.com

3.5 Les dates d'inscription

Les inscriptions au concours du meilleur Kouign Amann amateur de Douarnenez sont ouvertes du vendredi 2 octobre 2026 au **mercredi 21 octobre 2026 à 17h30**. Aucune inscription ne sera acceptée après cette date et heure.

Article 4 : modalités de participation

Chaque candidat devra préparer deux Kouign Amann réalisés selon la même recette, selon le même procédé et de dimensions comparables pour le 24 octobre 2026 (l'un sera conservé intact par le jury pour en noter l'aspect, le second servira à la dégustation).

IMPORTANT : les deux Kouign Amann devront être déposés sur un support carton sans signe distinctif. La recette et la technique de fabrication devront être jointes au produit dans une enveloppe sans signe distinctif. Celles-ci pourront faire l'objet d'une parution ou publication ultérieure.

4.1 démonstration

Afin d'aider les concurrents à réaliser leurs Kouign Amann selon la recette traditionnelle de Douarnenez, les boulangers membres de l'association Le Vritable Kouign Amann de Douarnenez proposent d'offrir à chaque concurrent une démonstration dans leur boulangerie.

4.2 les ingrédients

Chaque Kouign Amann proposé au concours devra respecter la recette traditionnelle de Douarnenez. Les ingrédients autorisés par l'organisateur sont les suivants :

- Farine de froment
- Beurre
- Levure de boulangerie
- Sucre
- Sel
- Vanille (facultative)
- Lait et œufs (facultatifs et uniquement pour la dorure)

4.3 la taille

Chaque Kouign Amann devra avoir un diamètre compris entre 20 et 30 cm.

Article 5 : déroulement du concours le samedi 24 octobre 2026

- **14h** : Dépôt des Kouign Amann
- **15h30-16h** : Dégustation des Kouign Amann par le jury.
- **16h-16h30** : Délibération du jury et retours aux candidats sur la qualité de leurs gâteaux.
- **16h30** : Proclamation des résultats, remise des prix et dégustation collective gratuite.



Article 6 : le jury

6.1 la composition

Le jury sera constitué sous la responsabilité de l'association du Véritable Kouign Amann de Douarnenez, il comprendra des professionnels de la gastronomie reconnus pour leurs aptitudes, des élus locaux, un représentant de l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez, un membre d'une association douarneniste. S'il y a plus de 15 candidats, un second jury sera constitué. Les candidats retenus pour le classement final seront évalués par les deux jurys, qui délibéreront conjointement sur la base des critères de notation.

6.2 la notation

Le jury notera chaque Kouign Amann selon les critères suivants :

• Présentation / cuisson / aspect / coloration	/20
• Aspect à la coupe / feuilleté du gâteau	/20
• Goût	/20
• Texture en bouche	/20
• Total	/80

Article 7 : lauréats et prix

L'ensemble des participants et participantes se verront attribuer des cadeaux offerts par les membres de l'association du Véritable Kouign Amann de Douarnenez.

Un classement sera effectué pour désigner les 3 meilleurs Kouign Amann. Leurs auteurs seront récompensés par un prix particulier.

1^{er} lot d'une valeur de 150€

2^{ème} lot d'une valeur de 100€

3^{ème} lot d'une valeur de 50€

Article 8 : respect des conditions de participation

Tout non-respect des conditions citées dans le présent règlement sera considéré comme éliminatoire.

L'engagement du candidat au concours vaut acceptation du présent règlement et de la décision du jury.

Toute information révélée fausse ou non avenue exclurait implicitement le participant du concours.

Les candidats attestent sur l'honneur que les Kouign Amann sont entièrement confectionnés par leurs soins.

Le présent règlement est consultable sur les sites internet de la Ville de Douarnenez (douarnenez.bzh) et de l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez (douarnenez-tourisme.com).

Article 9 : annulation

Si, suite à un cas de force majeure ou en raison d'une crise sanitaire, le concours devait être annulé, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de cette annulation.

Article 10 : droit à l'image, à la voix et autorisation de publication

Chaque candidat autorise, à titre gracieux, la captation, la reproduction, la représentation et la diffusion de son image et de sa voix enregistrées à l'occasion du concours.

Cette autorisation est accordée à l'organisateur et à ses partenaires pour les besoins de la communication, de la promotion et du compte rendu du concours et de ses éditions ultérieures, notamment sur leurs supports imprimés, sites internet et réseaux sociaux, ainsi que dans le cadre de leurs relations avec la presse.



Elle est consentie pour le monde entier, compte tenu notamment de l'accessibilité internationale des supports numériques, et pour une durée de dix ans à compter de la date du concours. Cette autorisation ne donne lieu à aucune rémunération.

Chaque candidat autorise également, à titre gracieux, l'organisateur et ses partenaires à reproduire et à représenter la recette et la description de la technique de fabrication remises dans le cadre du concours, en tout ou partie, sur leurs supports imprimés, sites internet et réseaux sociaux, à des fins de communication, de promotion et de valorisation du concours et du patrimoine culinaire associé.

Dans la mesure où la recette ou sa présentation, ou la description de la technique de fabrication, serait susceptible d'être protégée par le droit d'auteur, les droits de reproduction et de représentation correspondants sont consentis pour le monde entier et pour toute la durée légale de protection des droits patrimoniaux d'auteur.

Pour les candidats mineurs, les autorisations prévues au présent article doivent être données par leur représentant légal.

Article 11 : données personnelles

Dans le cadre du concours du meilleur Kouign Amann amateur de Douarnenez, les candidats seront amenés à saisir des données à caractère personnel les concernant (prénom, nom, adresse, téléphone, adresse électronique) dans le formulaire d'inscription.

A partir de ces données, un fichier sera constitué par les organisateurs dans le cadre de l'organisation du concours. Ces données sont utilisées exclusivement pour l'organisation et la gestion du concours. Elles sont accessibles aux organisateurs : l'association du Véritable Kouign Amann de Douarnenez, la Ville de Douarnenez et l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez.

Les données de chaque candidat sont conservées uniquement pour la durée de participation au concours et seront détruites après transmission des prix, hormis pour les lauréats dont le nom et prénom apparaîtront sur les supports de communication. Cependant, si un candidat souhaite être recontacté pour participer aux prochaines éditions du concours, il doit le mentionner explicitement sur sa fiche d'inscription.

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de limitation et de portabilité des données personnelles conservées, ainsi que d'un droit de suppression et d'opposition pour motifs légitimes.

Pour exercer vos droits, adressez-vous au délégué à la protection des données de la ville de Douarnenez :

- par mail : protection.donnees@cdg29.bzh
- par courrier à l'adresse suivante : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, Mission RGPD, 7, boulevard du Finistère, 29000 Quimper.

Si vous estimez, après avoir contacté la ville de Douarnenez, que vos droits concernant vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en vous connectant au site www.cnil.fr.